

MOTION

Limitation de vitesse à 80km/h

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) mène une expérimentation sur une portion de 14 km de la RN 57 entre Vellefaux et Rioz, pour le compte de la Délégation à la sécurité routière au Ministère de l'Intérieur avec pour objectif la baisse de la pollution et du nombre d'accidents.

A partir de cette expérimentation, le Gouvernement envisage une réduction de la vitesse à 80km/h sur les routes françaises à double sens sans séparateur physique.

Si le bilan des accidents sur les routes de Haute-Saône est en effet catastrophique en 2017 (33 tués depuis le début de l'année contre 10 en 2016), nous ne disposons aujourd'hui d'aucun chiffre ni bilan démontrant l'utilité d'une telle mesure.

En complément de l'abaissement des limitations de vitesse, plusieurs aménagements ont été mis en place sur ce tronçon accidentogène (élargissement de la chaussée, réorganisation des intersections avec les routes départementales) dans le cadre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes).

A ce titre, l'Assemblée départementale,

- Sollicite de l'Etat la publication et l'analyse des résultats de cette expérimentation,
- Sollicite de l'Etat qu'il abandonne cette intention de réduire à 80km/h la vitesse sur l'ensemble des routes nationales et départementales au profit d'actions de prévention à destination des publics les plus impliqués dans les drames de la route,
- Recommande de réserver la limitation de la vitesse à 80km/h aux portions de route où la largeur et les profils le justifient clairement,
- Demande également aux Parlementaires haut-saônois de soutenir la démarche et de la relayer auprès du Gouvernement.